

Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS



Paris, le 25 mars 2021



Objet : Expérimentation ouverture des terrasses de restaurants dans les départements où la propagation du virus est faible



Monsieur le Premier ministre,

Comme nous l'avons rappelé dans une communication virale diffusée le 14 mars 2021, nos professionnels ont déjà vécu 1 an d'angoisse. Leurs entreprises se sont retrouvées à l'arrêt : 365 jours en ce qui concerne les discothèques et 213 jours de fermeture pour les restaurants, bars, bowlings et thalassos. Des hôtels se sont également vidés car ne pouvant plus accueillir correctement leur (peu de) clients. Les traiteurs, enfin, contraints à l'arrêt de travail forcé. **Ils sont tous sans perspective de réouverture de la part du Gouvernement. Comme tous les Français, l'extrême fragilité psychologique vient s'ajouter à l'extrême fragilité économique.**



Des mesures d'accompagnement économiques ont alors été prises par votre Gouvernement pour soutenir nos entreprises. Nous saluons vos efforts mais notre revendication n'a pas changé depuis 1 an : laissez-nous travailler !



L'UMIH mène des réunions de travail régulières avec vous, vos ministres et vos conseillers pour préparer la réouverture. Vous avez régulièrement salué l'esprit constructif et de responsabilité de notre organisation, et c'est dans ce même état d'esprit que nous souhaitons vous soumettre une nouvelle proposition de travail.



A l'instar de nos voisins européens, vous avez décidé de territorialiser les mesures de confinement pour lutter contre la propagation du virus au plus près de la réalité de chaque territoire. **Nous vous demandons de vous inscrire dans la même logique et de territorialiser les mesures d'assouplissement pour nos établissements.**



La logique du Gouvernement, que nous partageons, consiste dès lors à travailler « en phase » progressive d'ouverture.

Nous vous proposons donc de débiter la phase 1 partout où cela est possible. Et pour vous montrer à nouveau notre volonté d'être des acteurs de la lutte contre la propagation du covid-19, nous pourrions procéder à **une phase d'expérimentation de 3 semaines à partir du 1^{er} avril 2021.**



Cette phase d'expérimentation pourrait par exemple se tenir dans le département des Pyrénées-Orientales pour les raisons suivantes :

- Sa proximité avec les frontières de l'Espagne et d'Andorre qui donne lieu à une concurrence déloyale vis-à-vis de nos établissements. Nos concitoyens vont remplir les terrasses de Figueras alors que de l'autre côté de la frontière, les Français s'entassent sur les bancs publics et les trottoirs à l'heure du déjeuner
- Le taux d'incidence
- Les conditions météorologiques qui permettront d'accueillir les clients en terrasse
- Le soutien des élus du département

C'est pourquoi, nous vous demandons d'autoriser à partir du 1^{er} avril 2021 la réouverture de leurs restaurants à l'occasion du service du déjeuner et en terrasse, mais aussi, comme le prévoit la phase 1, la réouverture des restaurants d'hôtels pour les petits-déjeuners et dîners pour les clients exclusivement. (sur ce sujet, vous êtes destinataire de plusieurs courriers depuis le 28 octobre 2020).

Ces mesures d'assouplissement pourraient être accordées à plusieurs départements de façon concomitante pour des raisons similaires.

Nous vous remercions pour votre attention, et dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de notre très haute considération.



Roland HEGUY
Président Confédéral UMIH



Brice SANNAC
Président UMIH Pyrénées-Orientales

